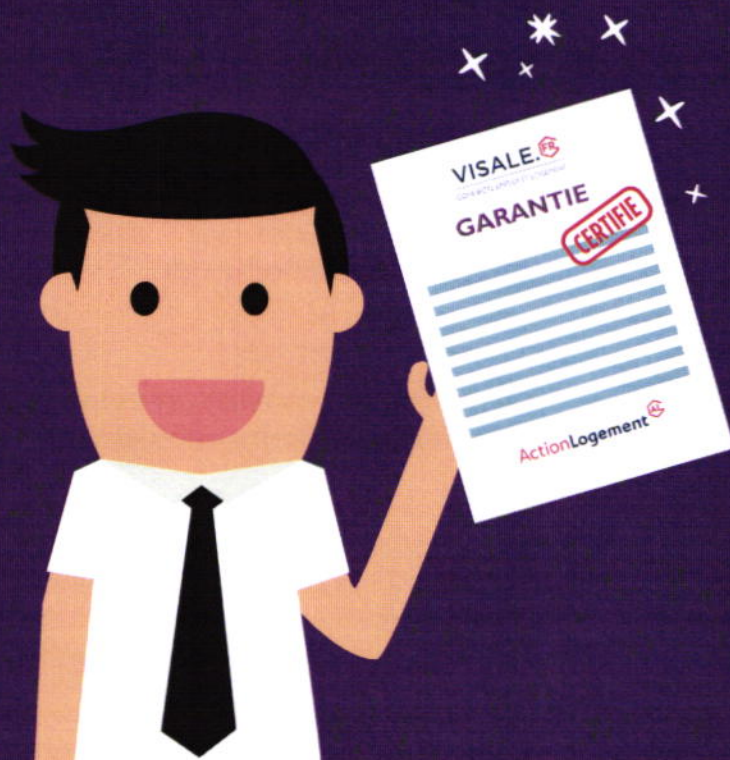




BESOIN D'UN
GARANT POUR
LOUER VOTRE
LOGEMENT ?



LOCATAIRE

AYEZ LE RÉFLEXE [VISALE.FR](https://www.visale.fr)
LA SOLUTION 100 % GRATUITE
POUR RASSURER VOTRE
PROPRIÉTAIRE !

Visale, la garantie qui facilite votre accès au logement !

- Une solution Action Logement pour tous les jeunes de moins de 30 ans, les salariés nouvellement embauchés ou en mobilité professionnelle
- Une caution 100 % gratuite en quelques clics
- Une alternative au garant physique, plus simple et plus fiable
- Une couverture sur toute la durée de votre bail*
- Un gage de tranquillité pour vous et votre futur propriétaire !

VISALE C'EST SIMPLE COMME UN CLIC

VISALE.FR
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT



1 Je me connecte sur visale.fr pour effectuer ma demande de visa.



2 Je reçois mon visa 48h après vérification des équipes Action Logement.



3 Je rassure mon propriétaire en lui remettant mon visa certifié Action Logement.



4 Mon futur propriétaire se connecte sur visale.fr pour obtenir son contrat de cautionnement.



5 Je peux signer le bail avec mon propriétaire.

**CONNECTEZ-VOUS SUR
WWW.VISALE.FR**



**Dans la limite de 36 mensualités impayées de loyers et charges pour un logement du parc privé ou dans la limite de 9 mensualités pour un logement du parc social ou assimilé loué à un étudiant.*

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement et le site www.visale.fr appartient à l'APAGL. L'aide est soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Pour connaître les modalités, consultez www.visale.fr.

Action Logement Services

Siège social : 66, avenue du Maine 75682 Paris Cedex 14

SAS au capital de 20 000 000 d'euros - Société de financement agréée

824 541 148 RCS Paris - ORIAS 17006232

 @Services_AL • @Visale_fr